



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 51481

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la place des CCI en tant qu'opérateurs de formation. La formation professionnelle a toujours représenté une mission essentielle du réseau des chambres de commerce et d'industrie tant à l'échelon national, régional mais aussi local. À titre d'exemple, en Deux-Sèvres, les actions réalisées pour le secteur tertiaire constituent 120 000 heures de formation et environ 2 800 stagiaires formés. En Deux-Sèvres, la CCI participe activement au développement des compétences en veillant à ce que ces formations initiales ou continues délivrées répondent aux enjeux des entreprises du territoire. Pour toutes ces raisons, le réseau des chambres de commerce et d'industrie estime qu'il est légitime que puisse être confirmée la participation des CCI à la définition et à la mise en œuvre des politiques nationale et régionales de formation. Aussi, elle lui demande de lui indiquer par quel moyen il entend reconnaître à sa juste place le statut et l'action du réseau consulaire.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51481

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2280

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)